

des Princes &c. Mai 1728. 339

„ tionné. En foi de quoi je signe la présente Decla-
„ ration , & y mets le Sceau de nos Armes. Au
„ Palais du Pardo le 5. Mars 1728.

(L.S.) E. C. MARQUIS DE LA PAZ.

Nous soussignez , Ministres Plenipotentiaires dûë-
ment autorisez , afin que la susdite Declaration ait
plus de force & de vigueur , avons signé cet Acte
particulier de consentement & d'aprobation , au nom
& par les ordres de nos Maitres respectifs , & y avons
apposé le sceau de nos armes le 6. Mars 1728.

(L.S.) KÖNIGSECK. (L.S.) ROTTEMBOURG.

(L.S.) B. KEENE. (L.S.) MARQUIS DE LA PAZ.

VIII. *Barcelonne.* On rassemble ici autant de Vais-
seaux qu'il est possible , pour les employer à trans-
porter dans les Chantiers, les bois necessaires à la
construction des Vaisseaux. Le Baron d'Huart ,
Gouverneur de *Gironne*, Dom Antoine Saradin ,
Intendant de *Catalogne*, & Dom Joseph Ventura ,
Auditeur General de cette Principauté, sont char-
gés de la part de la Cour , de convenir avec les
Commissaires François de l'échange des Déserteurs
de part & d'autre ; & de regler les difficultez qui
étoient survenues sur cette Frontiere , au sujet de
la ligne que l'on tira il y a quelques années, pour
se garentir de la Contagion de *Marseille*. On man-
de de *Bayonne*, que la Reine Douairiere de *Charles*
II., qui continuë de faire sa résidence dans cette
Ville, commence à se rétablir d'une indisposition
qu'elle a eu , la fièvre dont elle étoit attaquée ,
l'ayant quittée tout-à-fait.

IX. *Portugal. Lisbonne.* La Commission dont le
Marquis de Los Balbases, Ambassadeur Extraordi-
naire d'*Espagne* , étoit chargé en cette Cour, ne
pouvoit être plus brillante, puisqu'il s'agissoit du
double mariage du Prince des *Asturies* avec l'In-